



DECISION DU MAIRE

Acte
Administratif
N° 2023/011

*Décision portant
souscription d'un
contrat de
maintenance pour une
autolaveuse*

Nous, Christophe PILCH, Maire de Courrières,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment l'Art. L.2122-22 alinéa 4,*

*Vu la délibération n° 20/21 du Conseil Municipal en date
du 23 mai 2020 et notamment l'alinéa 3,*

*Vu le Code de la commande publique et notamment l'article
R2122-8,*

*Considérant la nécessité de souscrire un nouveau contrat
pour prolonger la maintenance d'une autolaveuse de la piscine
municipale,*

DECIDE

*ARTICLE 1er : Le contrat de service relatif à la maintenance de
l'autolaveuse SC 401 localisée à la piscine municipale, n° de série
3510172402637, est confié à la société NILFISK sise à Courtaboeuf (91978).*

*ARTICLE 2 : Le contrat prend effet à compter du 1^{er} mars 2023 pour une
durée ferme de trois ans. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 613,76
Euros HT.*

*ARTICLE 3 : Les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants et
le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès la prochaine
réunion de l'Assemblée. Le présent acte sera publié au recueil des actes
administratifs de la Commune ce jour.*

Fait à Courrières, le

Le Maire,

Christophe PILCH.

Voies et délais de recours : Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Mairie de Courrieres

Utilisateur : Buquet

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes individuels
Numéro de l'acte:	DEC2023011
Date de la décision:	2023-02-16 00:00:00+01
Objet:	Souscription d'un contrat de maintenance pour une autolaveuse
Classification matières/sous-matières:	1.4
Identifiant unique:	062-216202507-20230216-DEC2023011-AI

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 062-216202507-20230216-DEC2023011-AI-1-1_0.xml	text/xml	884
nom original: DEC2023011.pdf	application/pdf	400151
nom de métier: 22_DN-062-216202507-20230216-DEC2023011-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	400151

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 février 2023 à 09h17min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 février 2023 à 09h20min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	17 février 2023 à 09h20min20s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 février 2023 à 09h32min15s	Recu par le MIAT le 2023-02-17